

Maisons-Alfort, le 14 janvier 2021

Conclusions de l'évaluation

relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché pour la famille de produits biocides LANGZEIT-MOTTENSCHUTZ à base de transfluthrine, de la société FR. KAISER GMBH

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides LANGZEIT-MOTTENSCHUTZ de la société FR. KAISER GMBH dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Les produits biocides de la famille LANGZEIT-MOTTENSCHUTZ à base de 28,5 % de transfluthrine¹ sont des types de produit 18² destinés à la lutte contre les insectes attaquant les textiles (teigne des vêtements et anthrène des tapis). Les produits biocides sont sous forme liquide, appliqués sur un matériau support tampon imprégnés et utilisés comme diffuseur passif prêt à l'emploi, à l'intérieur des placards, armoires, coffres, tiroirs, valises dans les bâtiments par des utilisateurs non professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation de la famille de produits préparé par l'Allemagne, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Les produits biocides de la famille LANGZEIT-MOTTENSCHUTZ ont été évalués par l'Allemagne. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation de la famille de produits et d'un résumé

¹ RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) No 407/2014 DE LA COMMISSION du 23 avril 2014 approuvant la transfluthrine en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides pour le type de produits 18.

² TP18 : insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes.

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

des caractéristiques des produits soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques des produits au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation de la famille de produits des autorités allemandes et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques des produits (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultation de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille de produits LANGZEIT-MOTTENSCHUTZ ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que les produits biocides de la famille LANGZEIT-MOTTENSCHUTZ sont efficaces contre les mites des vêtements *Tineola bisselliella* (larves et adultes) et les antrènes des tapis *Anthrenus verbasci* (larves et adultes) lorsqu'ils sont appliqués dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

RESISTANCE

Aucun phénomène de résistance n'a été rapporté dans la littérature scientifique pour la substance active transluthrine.

En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra en informer l'Autorité Compétente.

SUBSTANCES PREOCCUPANTES

4 co-formulants (4-tert-Butylcyclohexyl acetate, 2-Isopropyl-5-methylcyclohexanone, (R)-p-Mentha-1,8-diene et Butylated hydroxytoluene (BHT)) contenus dans les produits de la famille LANGZEIT-MOTTENSCHUT ont été identifiés comme substances préoccupantes pour la santé humaine et pour l'environnement. Ces co-formulants préoccupants sont reportés dans la composition de la famille de produits dans le RCP en annexe.

Un co-formulant, serait susceptible de présenter des indications de propriétés de perturbation endocrinienne (PE). Cependant les informations disponibles ne permettent pas de finaliser l'évaluation du caractère PE de ces co-formulants. Cette évaluation devra être menée dans le cadre du règlement REACH 1907/2006.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions liées à l'utilisation de la famille de produits LANGZEIT-MOTTENSCHUTZ pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEL⁵ pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi de la famille de produits LANGZEIT-MOTTENSCHUTZ précisées dans le RCP en annexe, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour la substance active, ainsi que pour la substance préoccupante BHT contenue dans le méta RCP1. Les conclusions de l'évaluation sont fondées sur l'additivité des risques des substances concernées.

Concernant l'utilisation des diffuseurs passifs de la famille de produits LANGZEIT-MOTTENSCHUTZ des META-SPC 1, 2, 3, 4 et 5 à l'intérieur des armoires, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits LANGZEIT-MOTTENSCHUTZ est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation de la famille de produits de l'EMR.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits LANGZEIT-MOTTENSCHUTZ :

Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
Insectes attaquant les textiles : Mites des vêtements (<i>Tineola bisselliella</i>), Anthrène des tapis (<i>Anthrenus verbasci</i>) Adultes et larves	1 unité (60 mg transfluthrine) par m ³	Non professionnels Intérieur des placards, armoires, coffres, tiroirs, valises Evaporation par diffuseur (vaporisateur passif)	Conforme

⁵ AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	LANGZEIT-MOTTENSCHUTZ
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	CASSETTES ANTI-MITES LONGUE DUREE CROCHET ANTI-MITES CASSETTES MITES ET LARVES

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	18
------------------	----

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Fr. Kaiser GmbH
	Adresse	Bahnhofstrasse 35 71332 Waiblingen Allemagne
Numéro de demande	BC-FB020260-79	
Type de demande	Reconnaissance mutuelle simultanée	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Aeraxon s.r.o
Adresse du fabricant	Dr. Sedlaka 827 CZ-3390 1 Klaotvy République Tchèque
Emplacement des sites de fabrication	Dr. Sedlaka 827 CZ-3390 1 Klaotvy République Tchèque

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Transfluthrine
Nom du fabricant	Bayer CropScience AG
Adresse du fabricant	Alfred-Nobel-Straße 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	BILAG Industries Private Limited Plot # 306/3, II Phase, GIDC, Vapi 396 195, Gujarat, Inde

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine (pureté min : ≥ 96.5 %)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Active substance	118712-89-3	405-060-5	28,5	28,5
4-tert-Butylcyclohexyl Acetate	4-(2-Methyl-2-propanyl)cyclohexyl acetate	Co-formulant	32210-23-4	250-954-9	0	2,5
(R)-p-Mentha-1,8-diene	(4R)-4-Isopropenyl-1-methylcyclohexene	Co-formulant	5989-27-5	227-813-5	0	8,851
Butylated hydroxytoluene	4-Methyl-2,6-bis(2-methyl-2-propanyl)phenol	Co-formulant	128-37-0	204-881-4	5	5
2-Isopropyl-5-methylcyclohexanone	2-Isopropyl-5-methylcyclohexanone	Co-formulant	10458-14-7	233-944-9	0	2,5

2.2. Type de formulation

Cassette prête à l'emploi (contenant un tampon en cellulose imprégné avec la substance active)

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Langzeit-Mottenschutz (sans parfum)
----------------	-------------------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine (pureté min: ≥ 96.5 %)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	28,5	28,5
Butylated hydroxytoluene	4-Methyl-2,6-bis(2-methyl-2-propanyl)phenol	Co-formulant	128-37-0	204-881-4	5	5

2.2. Types de formulations

Cassette prête à l'emploi (contenant un tampon en cellulose imprégné avec la substance active)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 4 Toxicité par aspiration catégorie 1 Irritation cutanée, catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë 1 Toxicité aquatique chronique 1
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315 : Provoque une irritation cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H315 : Provoque une irritation cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P301+P312+P330 : EN CAS D'INGESTION, Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise. Rincer la bouche. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU, Laver abondamment à l'eau/... P333+P313 : En cas d'irritation/éruption cutanée, consulter un médecin

	P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu P405 : Garder sous clef P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.
Note	Le produit étant un tampon imprégné commercialisé dans une cassette fermée prête à l'emploi, un étiquetage relatif à la classification H304 peut être omis.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Langzeit-Mottenschutz (sans parfum)

Type de produit	TP 18 – Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement de l'espace en intérieur dans des lieux domestiques
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes attaquant les textiles Mites des vêtements: <i>Tineola bisselliella</i> Anthrène des tapis <i>Anthrenus verbasci</i> Stades adultes et larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des placards, armoires, coffres, tiroirs, valises
Méthode(s) d'application	Diffuseur (vaporisateur passif)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 unité (60 mg transfluthrine) / m ³ Efficacité jusqu'à 6 mois. Réappliquer le produit en cas de ré-infestation. Applicable en cas d'infestation et en préventif.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Cassettes en polypropylène (contenant un tampon en cellulose imprégné) recouverte d'une protection en polyéthylène téréphtalate/polyéthylène à retirer pour activer le produit et emballées par lot de 2 dans des boîtes en carton. Carton 182 mm x 100 mm x 29 mm avec 2 cassettes (PP): 123 mm x 59 mm x 16,5 mm 2 tampons recouverts d'une protection en PET/PE: 82 mm x 32 mm x 9,5 mm

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Retirer le film de protection de la cassette. Accrocher la cassette sur une tringle à vêtement dans une armoire ou une penderie en s'assurant que les fentes de la cassette ne sont pas couvertes. La cassette peut également être utilisée à l'intérieur des tiroirs, des coffres ou des valises. Les vêtements n'ont pas besoin d'être lavés ou nettoyés à sec après avoir utilisé le produit.
- Le produit peut être renouvelé au bout de 6 mois.
- Les tiroirs et les armoires/penderies traités doivent être maintenus fermés pour une protection optimale.
- Adapter le nombre de diffuseurs en fonction du volume de l'armoire ou du tiroir traité.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas forcer l'ouverture.
- Ne pas toucher le tampon imprégné.
- Éloigner les chats. En raison de leur sensibilité particulière à la transfluthrine, le produit peut provoquer des effets indésirables graves chez les chats.
- Ne pas utiliser/appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent: Consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker uniquement dans l'emballage commercial.
- Stocker à température ambiante.
- Durée de stockage : 48 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Cassette Anti-Mites Longue Durée Cassettes Mites et Larves Crochet Anti-Mites				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine (pureté min: ≥ 96.5 %)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	28,5
Butylated hydroxytoluene	4-Methyl-2,6-bis(2-methyl-2-propanyl)phenol	Co-formulant	128-37-0	204-881-4	5

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Langzeit-Mottenschutz (avec parfum détergent)
-----------------------	---

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
----------------------------	----

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine (pureté min: ≥ 96.5 %)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	28,5	28,5
4-tert-Butylcyclohexyl Acetate	4-(2-Methyl-2-propanyl)cyclohexyl acetate	Co-formulant	32210-23-4	250-954-9	1	2,5
Butylated hydroxytoluene	4-Methyl-2,6-bis(2-methyl-2-propanyl)phenol	Co-formulant	128-37-0	204-881-4	5	5

2.2. Types de formulations

Cassette prête à l'emploi (contenant un tampon en cellulose imprégné avec la substance active)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 4 Toxicité par aspiration catégorie 1 Irritation cutanée, catégorie 2 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë 1 Toxicité aquatique chronique 1
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P301+P312+P330 : EN CAS D'INGESTION, Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise. Rincer la bouche.

	<p>P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU, Laver abondamment à l'eau/...</p> <p>P333+P313 : En cas d'irritation/éruption cutanée, consulter un médecin</p> <p>P273 : Eviter le rejet dans l'environnement</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu</p> <p>P405 : Garder sous clef</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation</p>
Note	<p>L'étiquette devra mentionner : Contient du [3R-(3α,3β,7β,8α)]-1-(2,3,4,7,8,8a-Hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl)ethan-1-one (cedryl methyl ketone), 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one, 3-p-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde, 4-tert-butylcyclohexyl acetate et α, α,4-Trimethylcyclohexylmethyl acetate.</p> <p>Le produit étant un tampon imprégné commercialisé dans une cassette fermée prête à l'emploi, un étiquetage relatif à la classification H304 peut être omis.</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Langzeit-Mottenschutz (avec parfum détergent)

Type de produit	TP 18 – Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement de l'espace en intérieur dans des lieux domestiques
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<p>Insectes attaquant les textiles</p> <p>Mites des vêtements: <i>Tineola bisselliella</i></p> <p>Anthrène des tapis <i>Anthrenus verbasci</i></p> <p>Stades adultes et larves</p>
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des placards, armoires, coffres, tiroirs, valises
Méthode(s) d'application	Diffuseur (vaporisateur passif)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>1 unité (60 mg transfluthrine)/m³</p> <p>Efficacité jusqu'à 6 mois. Ré-appliquer le produit en cas de ré-infestation</p> <p>Applicable en cas d'infestation et en préventif</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<p>Cassettes en polypropylène (contenant un tampon en cellulose imprégné) recouverte d'une protection en polyéthylène téréphtalate/polyéthylène à retirer pour activer le produit et emballées par lot de 2 dans des boîtes en carton</p> <p>Carton 182 mm x 100 mm x 29 mm avec 2 cassettes (PP): 123 mm x 59 mm x 16,5 mm</p> <p>2 tampons recouverts d'une protection en PET/PE: 82 mm x 32 mm x 9,5 mm</p>

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Retirer le film de protection de la cassette. Accrocher la cassette sur une tringle à vêtement dans une armoire ou une penderie en s'assurant que les fentes de la cassette ne sont pas couvertes. La cassette peut également être utilisée à l'intérieur des tiroirs, des coffres ou des valises. Les vêtements n'ont pas besoin d'être lavés ou nettoyés à sec après avoir utilisé le produit.
- Le produit peut être renouvelé au bout de 6 mois.
- Les tiroirs et les armoires/penderies traités doivent être maintenus fermés pour une protection optimale.
- Adapter le nombre de diffuseurs en fonction du volume de l'armoire ou du tiroir traité.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas forcer l'ouverture.
- Ne pas toucher le tampon imprégné.
- Éloigner les chats. En raison de leur sensibilité particulière à la transfluthrine, le produit peut provoquer des effets indésirables graves chez les chats.
- Ne pas utiliser/appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent: Consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker uniquement dans l'emballage commercial.
- Stocker à température ambiante.
- Durée de stockage : 48 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Cassette Anti-Mites Longue Durée Cassettes Mites et Larves Crochet Anti-Mites				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine (pureté min: ≥ 96.5 %)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	28,5
4-tert-Butylcyclohexyl Acetate	4-(2-Methyl-2-propanyl)cyclohexyl acetate	Co-formulant	32210-23-4	250-954-9	2,5
Butylated hydroxytoluene	4-Methyl-2,6-bis(2-methyl-2-propanyl)phenol	Co-formulant	128-37-0	204-881-4	5

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	Langzeit-Mottenschutz (avec parfum lavande)
----------------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine (pureté min: ≥ 96.5 %)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)- 2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	28,5	28,5
(R)-p-Mentha-1,8-diene	(4R)-4-Isopropenyl-1-methylcyclohexane	Co-formulant	5989-27-5	227-813-5	0,1	0,5
Butylated hydroxytoluene	4-Methyl-2,6-bis(2-methyl-2-propanyl)phenol	Co-formulant	128-37-0	204-881-4	5	5

2.2. Types de formulations

Cassette prête à l'emploi (contenant un tampon en cellulose imprégné avec la substance active)
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aigüe par voie orale, catégorie 4 Toxicité par aspiration catégorie 1 Irritation cutanée, catégorie 2 Toxicité aquatique aigüe 1 Toxicité aquatique chronique 1
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315 : Provoque une irritation cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H315 : Provoque une irritation cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P301+P312+P330 : EN CAS D'INGESTION, Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise. Rincer la bouche. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU, Laver abondamment à l'eau/... P333+P313 : En cas d'irritation/éruption cutanée, consulter un médecin P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P405 : Garder sous clef P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH208 : Contient du limonene, linalool, pin-2(3)-ene, cineole et coumarin. Peut provoquer une réaction allergique. Le produit étant un tampon imprégné commercialisé dans une cassette fermée prête à l'emploi, un étiquetage relatif à la classification H304 peut être omis.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Langzeit-Mottenschutz (avec parfum lavande)

Type de produit	TP 18 – Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement de l'espace en intérieur dans des lieux domestiques

Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes attaquant les textiles Mites des vêtements: <i>Tineola bisselliella</i> Anthrène des tapis <i>Anthrenus verbasci</i> Stades adultes et larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des placards, armoires, coffres, tiroirs, valises
Méthode(s) d'application	Diffuseur (vaporisateur passif)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 unité (60 mg transfluthrine)/m ³ Efficacité jusqu'à 6 mois. Réappliquer le produit en cas de ré-infestation Applicable en cas d'infestation et en préventif
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Cassettes en polypropylène (contenant un tampon en cellulose imprégné) recouverte d'une protection en polyéthylène téréphtalate/polyéthylène à retirer pour activer le produit et emballées par lot de 2 dans des boîtes en carton Carton 182 mm x 100 mm x 29 mm avec 2 cassettes (PP): 123 mm x 59 mm x 16,5 mm 2 tampons recouverts d'une protection en PET/PE: 82 mm x 32 mm x 9,5 mm

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Retirer le film de protection de la cassette. Accrocher la cassette sur une tringle à vêtement dans une armoire ou une penderie en s'assurant que les fentes de la cassette ne sont pas couvertes. La cassette peut également être utilisée à l'intérieur des tiroirs, des coffres ou des valises. Les vêtements n'ont pas besoin d'être lavés ou nettoyés à sec après avoir utilisé le produit.
- Le produit peut être renouvelé au bout de 6 mois.
- Les tiroirs et les armoires/penderies traités doivent être maintenus fermés pour une protection optimale.
- Adapter le nombre de diffuseurs en fonction du volume de l'armoire ou du tiroir traité.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas forcer l'ouverture.
- Ne pas toucher le tampon imprégné.
- Éloigner les chats. En raison de leur sensibilité particulière à la transfluthrine, le produit peut provoquer des effets indésirables graves chez les chats.
- Ne pas utiliser/appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent: Consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker uniquement dans l'emballage commercial.
- Stocker à température ambiante.
- Durée de stockage : 48 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Cassette Anti-Mites Longue Durée Cassettes Mites et Larves Crochet Anti-Mites				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine (pureté min : ≥ 96.5 %)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	28,5
(R)-p-Mentha-1,8-diene	(4R)-4-Isopropenyl-1-methylcyclohexene	Co-formulant	5989-27-5	227-813-5	0,5
Butylated hydroxytoluene	4-Methyl-2,6-bis(2-methyl-2-propanyl)phenol	Co-formulant	128-37-0	204-881-4	5

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 4

1. Information administrative sur le Meta RCP 4

1.1. Identification du Meta RCP 4

Identification	Langzeit-Mottenschutz (avec parfum menthe)
-----------------------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 4	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
----------------------------	----

2. Composition du Meta RCP 4

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine (pureté min : ≥ 96.5 %)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	28,5	28,5
(R)-p-Mentha-1,8-diene	(4R)-4-Isopropenyl-1-methylcyclohexène	Co-formulant	5989-27-5	227-813-5	0,1	0,5
Butylated hydroxytoluène	4-Méthyl-2,6-bis(2-méthyl-2-propanyl)phénol	Co-formulant	128-37-0	204-881-4	5	5
2-Isopropyl-5-méthylcyclohexanon	2-Isopropyl-5-méthylcyclohexanone	Co-formulant	10458-14-7	233-944-9	1,0	2,5

2.2. Types de formulations

Cassette prête à l'emploi (contenant un tampon en cellulose imprégné avec la substance active)
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 4 Toxicité par aspiration catégorie 1 Irritation cutanée, catégorie 2 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë 1 Toxicité aquatique chronique 1
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P301+P312+P330 : EN CAS D'INGESTION, Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise. Rincer la bouche. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU, Laver abondamment à l'eau/... P333+P313 : En cas d'irritation/éruption cutanée, consulter un médecin P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P405 : Garder sous clef P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	L'étiquette devra mentionner : Contient R)-p-Mentha-1,8-diene (limonene), 1,3,3-Trimethyl-2-oxabicyclo[2.2.2]octane (cineole) L-Menthan-3-one Le produit étant un tampon imprégné commercialisé dans une cassette fermée prête à l'emploi, un étiquetage relatif à la classification H304 peut être omis.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Langzeit-Mottenschutz (avec parfum menthe)

Type de produit	TP 18 – Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement de l'espace en intérieur dans des lieux domestiques
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes attaquant les textiles Mites des vêtements: <i>Tineola bisselliella</i> Anthrène des tapis <i>Anthrenus verbasci</i> Stades adultes et larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des placards, armoires, coffres, tiroirs, valises
Méthode(s) d'application	Evaporation par diffuseur (vaporisateur passif)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 unité (60 mg translfluthrine)/m ³ Efficacité jusqu'à 6 mois. Réappliquer le produit en cas de réinfestation Applicable en cas d'infestation et en préventif
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Cassettes en polypropylène (contenant un tampon en cellulose imprégné) recouverte d'une protection en polyéthylène téréphtalate/polyéthylène à retirer pour activer le produit et emballées par lot de 2 dans des boîtes en carton Carton 182 mm x 100 mm x 29 mm avec 2 cassettes (PP): 123 mm x 59 mm x 16,5 mm 2 tampons recouverts d'une protection en PET/PE: 82 mm x 32 mm x 9,5 mm

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Retirer le film de protection de la cassette. Accrocher la cassette sur une tringle à vêtement dans une armoire ou une penderie en s'assurant que les fentes de la cassette ne sont pas couvertes. La cassette peut également être utilisée à l'intérieur des tiroirs, des coffres ou des valises. Les vêtements n'ont pas besoin d'être lavés ou nettoyés à sec après avoir utilisé le produit.
- Le produit peut être renouvelé au bout de 6 mois
- Les tiroirs et les armoires/penderies traités doivent être maintenus fermés pour une protection optimale.
- Adapter le nombre de diffuseurs en fonction du volume de l'armoire ou du tiroir traité.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas forcer l'ouverture.
- Ne pas toucher le tampon imprégné.
- Éloigner les chats. En raison de leur sensibilité particulière à la transfluthrine, le produit peut provoquer des effets indésirables graves chez les chats.
- Ne pas utiliser/appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent: Consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker uniquement dans l'emballage commercial.
- Stocker à température ambiante.
- Durée de stockage : 48 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Cassette Anti-Mites Longue Durée Cassettes Mites et Larves Crochet Anti-Mites				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine (pureté min: ≥ 96.5 %)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	28,5
(R)-p-Mentha-1,8-diene	(4R)-4-Isopropenyl-1-methylcyclohexane	Co-formulant	5989-27-5	227-813-5	0,5
Butylated hydroxytoluene	4-Methyl-2,6-bis(2-methyl-2-propenyl)phenol	Co-formulant	128-37-0	204-881-4	5
2-Isopropyl-5-methylcyclohexanon	2-Isopropyl-5-methylcyclohexanone	Co-formulant	10458-14-7	233-944-9	2,5

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 5

1. Information administrative sur le Meta RCP 5

1.1. Identification du Meta RCP 5

Identification	Langzeit-Mottenschutz (avec parfum citron)
----------------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 5	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

2. Composition du Meta RCP 5

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine (pureté min : ≥ 96.5 %)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Active substance	118712-89-3	405-060-5	28,5	28,5
(R)-p-Mentha-1,8-diene	(4R)-4-Isopropenyl-1-methylcyclohexene	Co-formulant	5989-27-5	227-813-5	5,0	8,851
Butylated hydroxytoluene	4-Methyl-2,6-bis(2-methyl-2-propanyl)phenol	Co-formulant	128-37-0	204-881-4	5	5

2.2. Types de formulations

Cassette prête à l'emploi (contenant un tampon en cellulose imprégné avec la substance active)
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 5

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 4 Toxicité par aspiration catégorie 1 Irritation cutanée, catégorie 2 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë 1 Toxicité aquatique chronique 1
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P301+P312+P330 : EN CAS D'INGESTION, Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise. Rincer la bouche. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU, Laver abondamment à l'eau/... P333+P313 : En cas d'irritation/éruption cutanée, consulter un médecin P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P405 : Garder sous clef P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	L'étiquette devra mentionner: Contient (R)-p-Mentha-1,8-diene (limonene) et citral. Le produit étant un tampon imprégné commercialisé dans une cassette fermée prête à l'emploi, un étiquetage relatif à la classification H304 peut être omis.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 5

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Langzeit-Mottenschutz (avec parfum citron)

Type de produit	TP 18 – Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement de l'espace en intérieur dans des lieux domestiques

Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes attaquant les textiles Mites des vêtements: <i>Tineola bisselliella</i> Anthrène des tapis <i>Anthrenus verbasci</i> Stades adultes et larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des placards, armoires, coffres, tiroirs, valises
Méthode(s) d'application	Diffuseur (vaporisateur passif)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 unité (60 mg transfluthrine)/m ³ Efficacité jusqu'à 6 mois. Réappliquer le produit en cas de réinfestation Applicable en cas d'infestation et en préventif
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Cassettes en polypropylène (contenant un tampon en cellulose imprégné) recouverte d'une protection en polyéthylène téréphtalate/polyéthylène à retirer pour activer le produit et emballées par lot de 2 dans des boîtes en carton Carton 182 mm x 100 mm x 29 mm avec 2 cassettes (PP): 123 mm x 59 mm x 16,5 mm 2 tampons recouverts d'une protection en PET/PE: 82 mm x 32 mm x 9,5 mm

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 5

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Retirer le film de protection de la cassette. Accrocher la cassette sur une tringle à vêtement dans une armoire ou une penderie en s'assurant que les fentes de la cassette ne sont pas couvertes. La cassette peut également être utilisée à l'intérieur des tiroirs, des coffres ou des valises. Les vêtements n'ont pas besoin d'être lavés ou nettoyés à sec après avoir utilisé le produit.
- Le produit peut être renouvelé au bout de 6 mois.
- Les tiroirs et les armoires/penderies traités doivent être maintenus fermés pour une protection optimale.
- Adapter le nombre de diffuseurs en fonction du volume de l'armoire ou du tiroir traité.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas forcer l'ouverture.
- Ne pas toucher le tampon imprégné.
- Éloigner les chats. En raison de leur sensibilité particulière à la transfluthrine, le produit peut provoquer des effets indésirables graves chez les chats.
- Ne pas utiliser/appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent: Consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker uniquement dans l'emballage commercial.
- Stocker à température ambiante.
- Durée de stockage : 48 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 5

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Cassette Anti-Mites Longue Durée Cassettes Mites et Larves Crochet Anti-Mites				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine (pureté min: ≥ 96.5 %)	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	28,5
(R)-p-Mentha-1,8-diene	(4R)-4-Isopropenyl-1-methylcyclohexane	Co-formulant	5989-27-5	227-813-5	8,851
Butylated hydroxytoluene	4-Methyl-2,6-bis(2-methyl-2-propanyl)phenol	Co-formulant	128-37-0	204-881-4	5